

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
Des délibérations du Conseil Municipal

Commune de MORILLON

Séance du Jeudi 21 mars 2024

Nombre de Membres		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	12	11

Date de la convocation
15.03.2024
Date d'affichage
15.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars à 20 heures,
le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil, sous la présidence
de M. Simon BEERENS-BETTEX, Maire.

Présents : M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël,
Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE
Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, Mme DUNOYER
Marie, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, M. SÉRAPHIN Gilles,
Mme PEREIRA Jocelyne.

A été nommé secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

Délibération n° 2024.022

Objet de la délibération

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Considérant qu'en vertu de l'article L2121-14 du CGCT, le maire peut assister au débat relatif au vote du compte administratif mais il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant qu'en application du présent article, le Conseil municipal désigne M. CLERENTIN Raphaël, 1^{er} Adjoint, pour présider la séance durant l'étude de ce point ;

Considérant que M. BEERENS-BETTEX, Maire, ayant quitté la salle, M. CLERENTIN soumet le Compte administratif 2023 du budget principal au vote du Conseil municipal.

Considérant le détail du compte administratif 2023 pour le budget principal, tel que joint en annexe, dont une présentation a été effectuée en séance ;

Aussi,

Vu la maquette du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2023 présentée en annexe ;

Vu l'avis de la commission « Administration générale, finances, affaires juridiques, ressources humaines et communication » du 14 mars 2024 ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal, joint en annexe, et présentant les résultats suivants :

		Dépenses 2023	Recettes 2023	Solde d'exécution
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 085 163.28	3 920 790.03	835 626.75
	Section d'investissement	2 512 095.81	1 566 989.04	-945 106.77
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		1 531 155.01	1 531 155.01
	Report en section d'investissement (001)	348 157.17		-348 157.17
TOTAL (réalisations + reports)		5 945 416.26	7 018 934.08	1 073 517.82
RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	848 541.16	573 573.00	-274 968.16
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	848 541.16	573 573.00	-274 968.16
RÉSULTAT CUMULÉ	Section de fonctionnement	3 085 163.28	5 451 945.04	2 366 781.76
	Section d'investissement	3 708 794.14	2 140 562.04	-1 568 232.10
	TOTAL CUMULÉ	6 793 957.42	7 592 507.08	798 549.66

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (M. BEERENS-BETTEX, MAIRE, AYANT QUITTÉ LA SALLE, NE PREND PAS PART AU VOTE)

Le Maire

 Simon BEERENS-BETTEX

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.